

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/07/2017

Dossier complet le :

17/07/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0155

1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme hautement spécialisée dédiée à la conservation des œuvres d'art

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI HEKA LE BOURGET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARET Arnaud

RCS / SIRET

8 2 8 7 8 7 4 3 2 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39	Construction d'un bâtiment d'une surface de plancher d'environ 25.000 m ² sur un terrain de 7.708 m ² .
ICPE	Le site est en dessous des seuils pour toutes les catégories ICPE qui le concernent. Le compte-rendu d'un organisme spécialisé confirmant ce non-classement est joint en annexe.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction en deux phases d'un bâtiment en R+3 sur un terrain situé au sein même du site de l'aéroport du Bourget sis au 28/30 avenue de l'Europe à Dugny 93440.

Ce terrain de 7.708 m² est aujourd'hui nu, l'ensemble des constructions antérieures ayant déjà été démolies. Il n'y aura donc aucuns travaux de démolition préalables à la construction, ni d'excavations importantes le bâtiment ne comportant pas de sous-sol.

Haut de 21 m, le bâtiment comptera environ 25.000 m² de surfaces de plancher réalisés en deux phases d'environ 12.500 m² chacune. Cette superficie sera partagée entre les locaux accueillant l'activité propre pour 78%, les importants locaux techniques nécessaires à cette activité pour 21%, et le reste pour les bureaux soit 1% environ.

Dédié à l'activité très spécialisée de conservation des œuvres d'art et de gestion de collection, ce bâtiment à haute qualification technique n'aura que peu d'impact sur son environnement proche et ne générera que très peu de flux logistiques.

4.2 Objectifs du projet

Tant par la richesse de son patrimoine culturel et le nombre de ses musées que par le dynamisme de ses acteurs privés et notamment le développement des grandes fondations privées, la France s'impose aujourd'hui comme le carrefour mondial incontournable dans le domaine des œuvres d'art.

Il en découle un besoin croissant en moyens de conservation et de stockage de ces œuvres d'art, accompagné de la prise de conscience accélérée, notamment chez les acteurs publics, de la nécessité de réaliser cette conservation dans le respect de règles strictes visant à la préservation des biens.

Dans ce contexte, l'objectif du projet est la création d'un bâtiment à forte valeur ajoutée dédié à la conservation et la gestion de collections de grande valeur dans des conditions contrôlées respectant notamment les normes des plus grands musées nationaux, incluant par exemple le contrôle permanent de la température et de l'hygrométrie.

Cette activité nécessitant par ailleurs un niveau de sécurité très élevé, l'emplacement du bâtiment au sein du site de l'aéroport du Bourget permettra un renforcement de cette sécurité, tout en apportant la souplesse et l'ouverture d'un hub aéroportuaire notamment vis à vis de la clientèle privée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier se situant sur la plateforme de l'aéroport du Bourget, il devra respecter les règles fixées par Aéroport de Paris et s'appliquant sur cette zone en matière de travaux et d'aménagement.

Toutes les mesures seront donc prises durant le chantier pour limiter au maximum les nuisances occasionnées par ce dernier sur le voisinage. Le périmètre sera clôturé et une aire de lavage sera prévue durant la phase de terrassement qui sera très limitée du fait de l'absence de constructions en sous-sol.

L'ensemble des installations de chantier sera installé principalement dans l'emprise du terrain et sur la contre-allée de l'avenue de l'Europe, notamment en ce qui concerne l'aire de vie et les aménagements de réception des marchandises et de leur déplacement par une grue de chantier.

Il n'y aura donc aucun impact sur la circulation aux abords du chantier.

L'acheminement des matériaux se fera au fil du chantier selon les besoins et afin d'éviter tout stationnement hors de l'emprise du chantier. Une zone de déchargement sera ainsi créée en dehors des voies publiques.

Le démarrage du chantier est envisagé en juin 2018 pour se terminer en août 2019 pour la phase 1. Le démarrage de la phase 2 se fera consécutivement à la phase 1 ou avec un possible léger décalage, et les travaux dureront 12 mois supplémentaires environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation et après remplissage initial du bâtiment, l'activité ne génère que très peu de flux logistiques. Il ne devrait ainsi y avoir au maximum qu'une vingtaine de rotation PL par semaine pour les périodes les plus chargées. Le bâtiment ne prévoit d'ailleurs que 2 quais de livraison.

Le flux généré par la clientèle elle-même est également très restreint, et le bâtiment ne comptera qu'une quinzaine de places de parking VL. Il sera par ailleurs accessible par les transports en commun et le projet de la future ligne de métro n°17 prévoit une station à proximité (station Le Bourget - Aéroport).

Enfin il ne devrait y avoir qu'entre 10 et 15 employés sur le site pour gérer le bâtiment, qui y accéderont majoritairement par les transports en commun.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

- une demande d'agrément auprès de la préfecture de la région Ile-de-France
- une demande de permis de construire auprès de la mairie de Dugny

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	7.708 m ²
Emprise du bâtiment	Environ 6.000 m ²
Nombre de niveaux	R+3
Surface de Plancher totale	environ 25.000 m ²
Hauteur du bâtiment	environ 21 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

28/30 avenue de l'Europe Dugny
93440

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 2 6 ' 3 5 " E Lat. 4 8 ° 5 7 ' 1 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dugny où se situe le site relève du PPBE départemental de la Seine Saint Denis. Le bâtiment ne générera cependant aucune émission sonore significative, les installations techniques modernes (groupes froid) regroupées en toiture étant extrêmement silencieuses et respectant les normes en vigueur, et l'activité ne générant un flux logistique PL/VL que très limité.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'annexe à l'arrêté préfectoral n°07-3611 du 3 octobre 2007, la commune de Dugny est couverte par un PPRN prescrit daté du 23 juillet 2001 concernant le risque de mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles. Le site est localisé dans une zone qualifiée "aléa faible". Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic des sols du site a été réalisé par un laboratoire agréé au mois de janvier 2017. Il conclut à l'absence de source de pollution concentrée, mais à la présence diffuse de polluants liée à la qualité environnementale médiocre des remblais présent dans la couche supérieure du terrain, sans enjeux sanitaires sur le chantier ou l'exploitation future. Le projet ne prévoit pas de construction en sous-sol et donc très peu d'excavation, ni de réutilisation des terres excavées. Si nécessaire, les terres évacuées feront l'objet d'un traitement approprié conforme aux normes en vigueur.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans le périmètre (200m environ) de la Cité Jardin "Cité 212" localisée au 212 avenue du 8 mai 1945 au Blanc-Mesnil, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone urbanisée. Il n'apporte donc aucune perturbation additionnelle particulière sur son environnement. Le terrain sur lequel est prévu la construction est actuellement nu mais il faisait déjà l'objet d'une exploitation commerciale jusqu'en 2003, dont les bâtiments ont depuis été démolis.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le PPRN prescrit couvrant la commune de Dugny, le site est situé sur une zone avec un risque identifié de mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles. Les fondations mises en œuvre couvriront ce risque dont le niveau pour l'emplacement du site est qualifié par le PPRN d'aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après la phase d'installation, la fréquence dans l'utilisation normale d'un bâtiment de conservation d'œuvres d'art est d'une vingtaine de rotations PL par semaine maximum pour les périodes les plus chargées. L'activité est en effet très statique et source de peu de flux logistiques. La majeure partie du personnel viendra par ailleurs en transport en commun et le flux VL engendré sera donc également extrêmement modeste.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Par la faiblesse des flux PL et la nature de son activité de conservation, le bâtiment ne générera que très peu de bruit, en tout état de cause négligeable par rapport à l'environnement du site encerclé par la RN2/RN17 d'un côté et l'aéroport du Bourget de l'autre.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux usées dans les réseaux Aéroports De Paris.</p> <p>Les eaux pluviales feront l'objet d'un traitement spécifique par Aéroports De Paris comme autorisé par l'arrêté inter-préfectoral n° 09-1086 du 20 avril 2009.</p> <p>La voirie interne et les zones de quai seront reliées à un séparateur d'hydrocarbures de classe I.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, l'activité engendrera un très faible volume de déchets non dangereux qui seront triés, collectés et traités selon la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux de construction de la ligne 17 du métro dans le cadre de l'aménagement du Grand Paris se dérouleront à proximité du site mais avec un planning prévisionnel (2023) largement postérieur à la fin attendue de construction du bâtiment.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Tant dans la phase chantier que dans sa conception, le projet devra respecter le Cahier des Prescriptions Techniques pour l'Aménagement et la Construction s'imposant à toute intervention sur la plateforme de l'aéroport de Paris-Le Bourget. Ce document fixe notamment des règles strictes imposées par Aéroports de Paris afin de limiter au maximum l'impact du projet sur son environnement et de ne pas compromettre le classement ISO 14001 de l'Aéroport Paris-Le Bourget et la politique environnementale d'Aéroports de Paris.

Comme il l'a été expliqué ci-avant, la nature même de l'activité exercée au sein du bâtiment permet d'envisager des impacts qui paraissent extrêmement limités sur l'environnement et la santé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prenant place sur une parcelle déjà viabilisée et urbanisée, au sein d'un environnement urbain et industriel, l'activité exercée relevant de la pure prestation de services sans production, les flux logistiques engendrés étant très limités, et le bâtiment devant être qualifié HQE et HPE, nous estimons que la construction et l'exploitation de ce bâtiment n'auront qu'un impact minime sur son environnement et n'engendreront pas de nuisances supplémentaires par rapport à la situation existante. Nous pensons donc que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Diagnostic de classement ICPE de QCS SERVICES

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

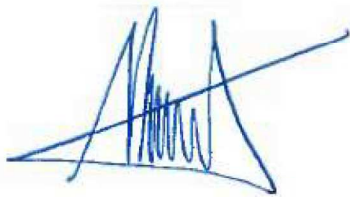


Fait à

Paris

le, 10/07/2017

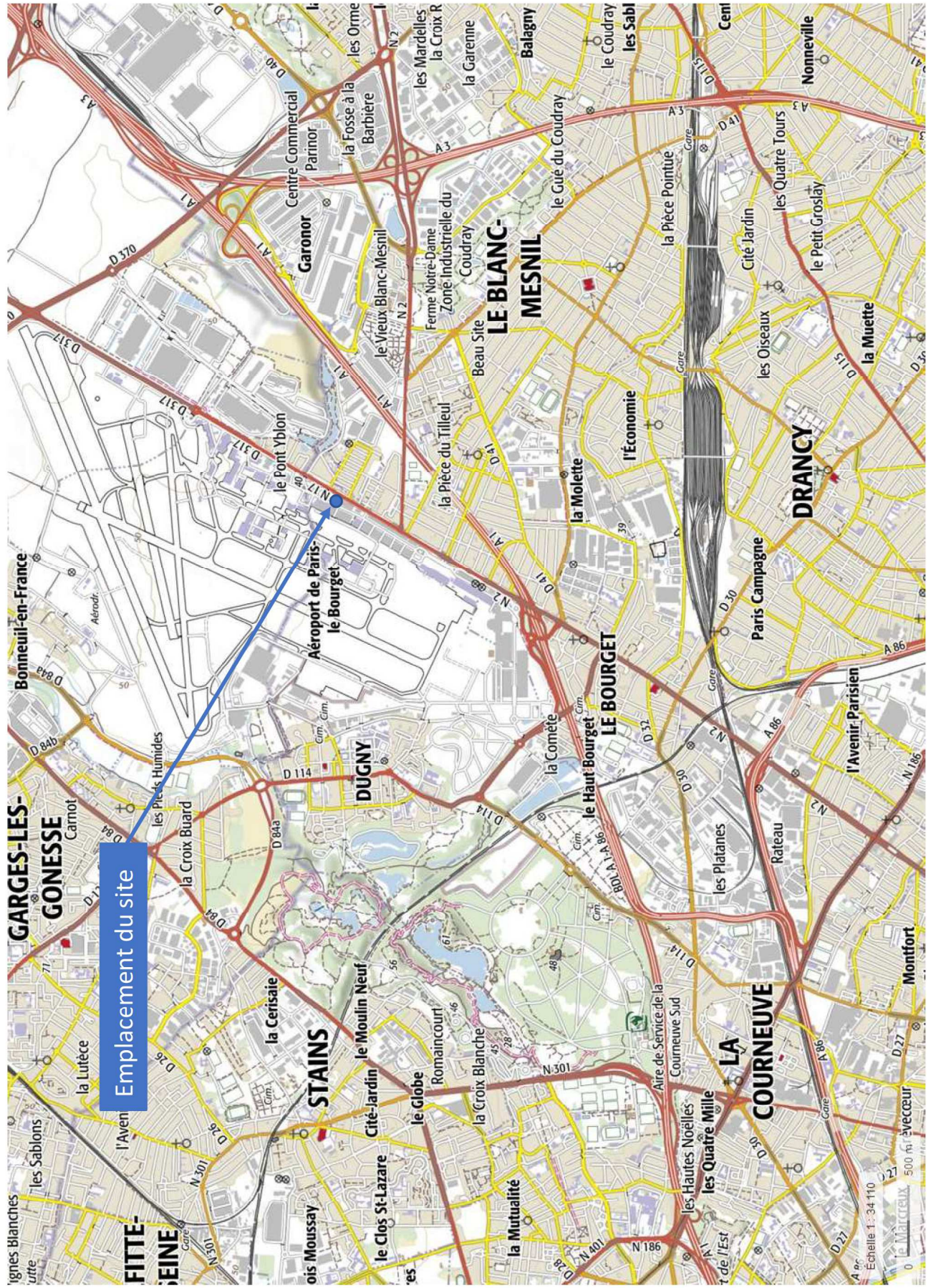
Signature



cadre ci-dessus

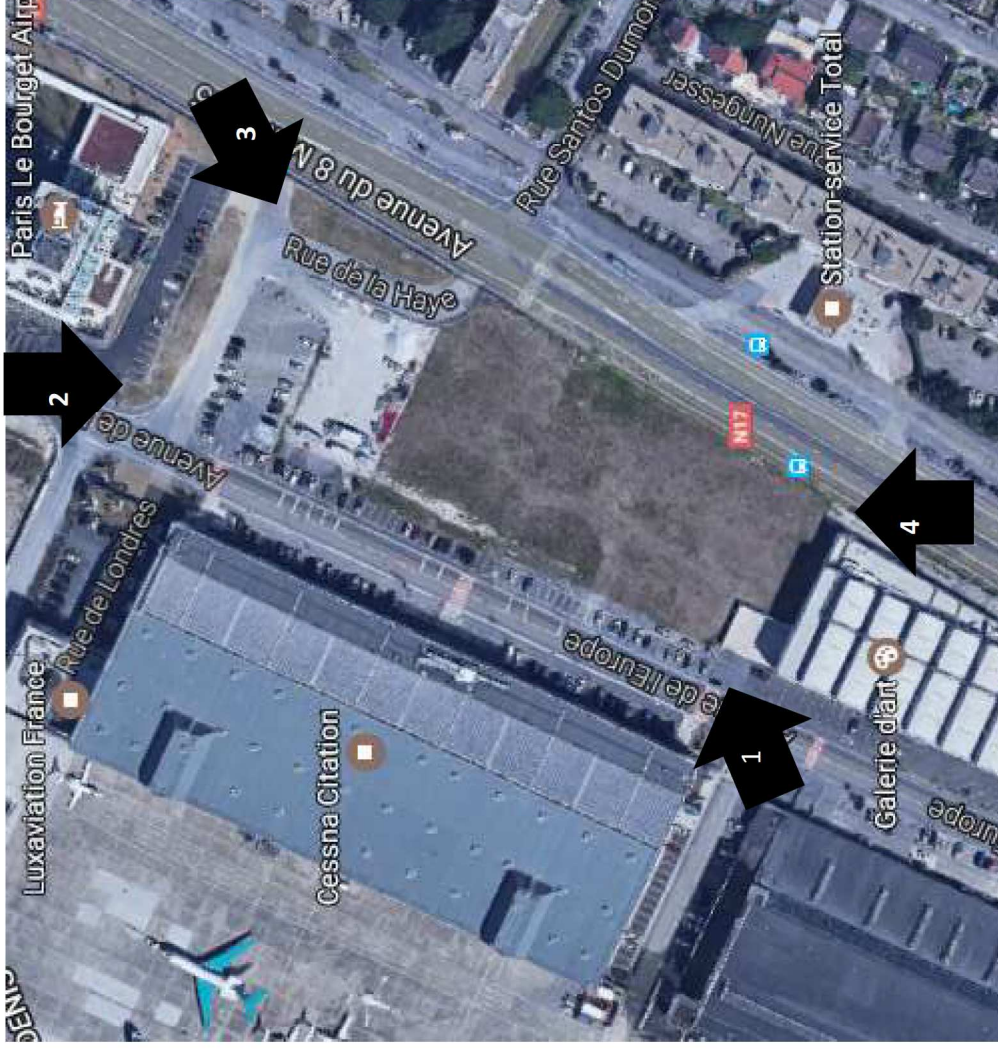
PROJET SCI HEKA LE BOURGET

PLAN DE SITUATION 1/34.000 èmes



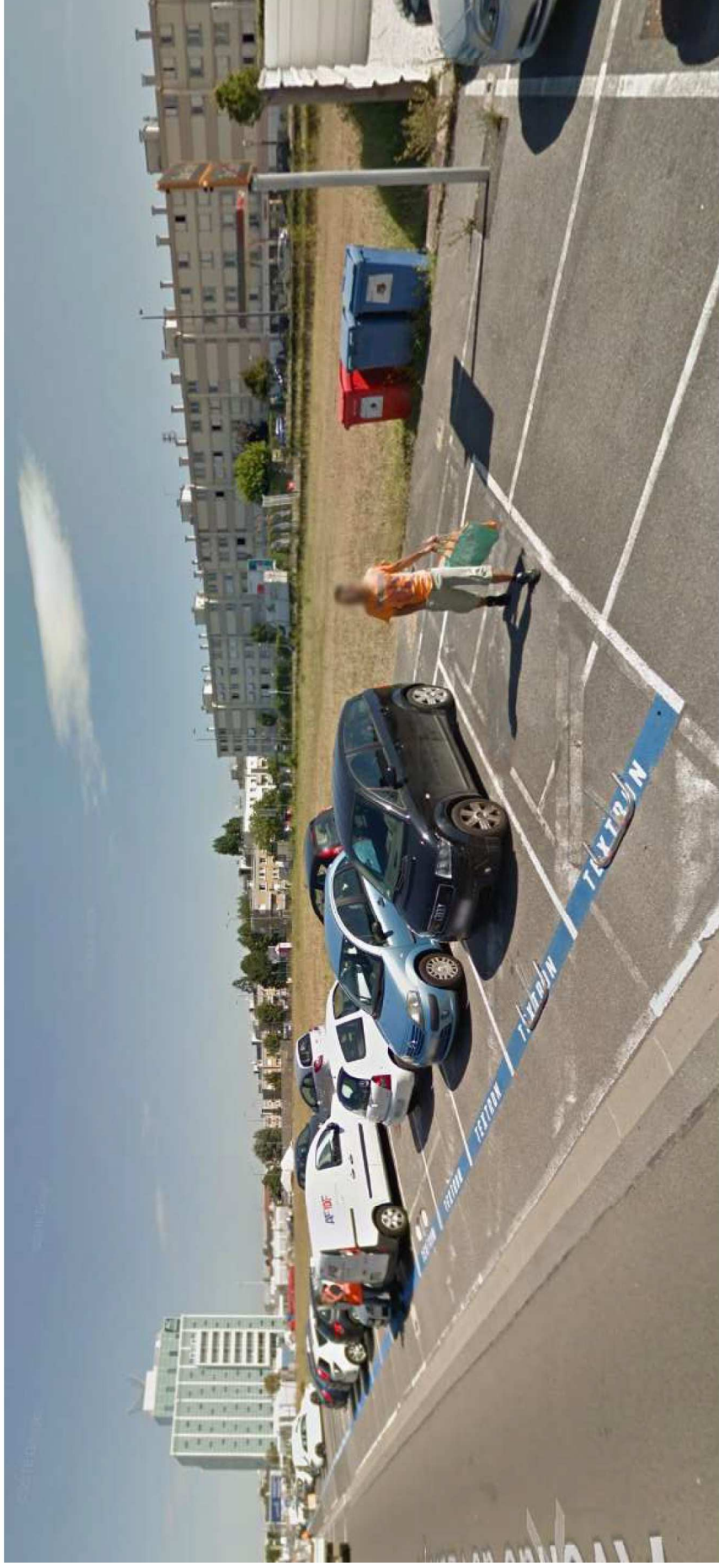
PROJET SCI HEKA LE BOURGET

PHOTOS DU SITE SOUS DIVERS ANGLES – PHOTOS RECENTES (2016)



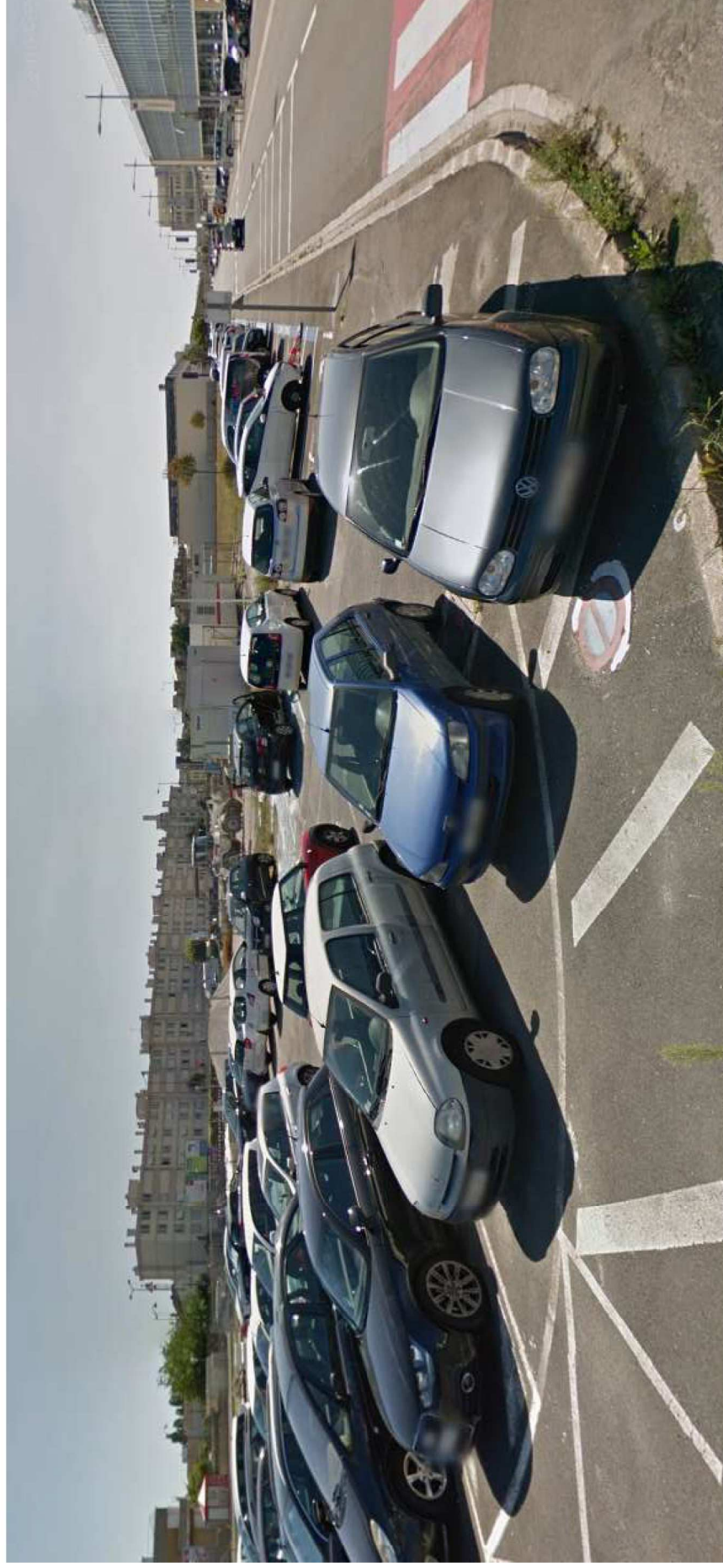
PROJET SCI HEKA LE BOURGET

PHOTO DU SITE ANGLE 1



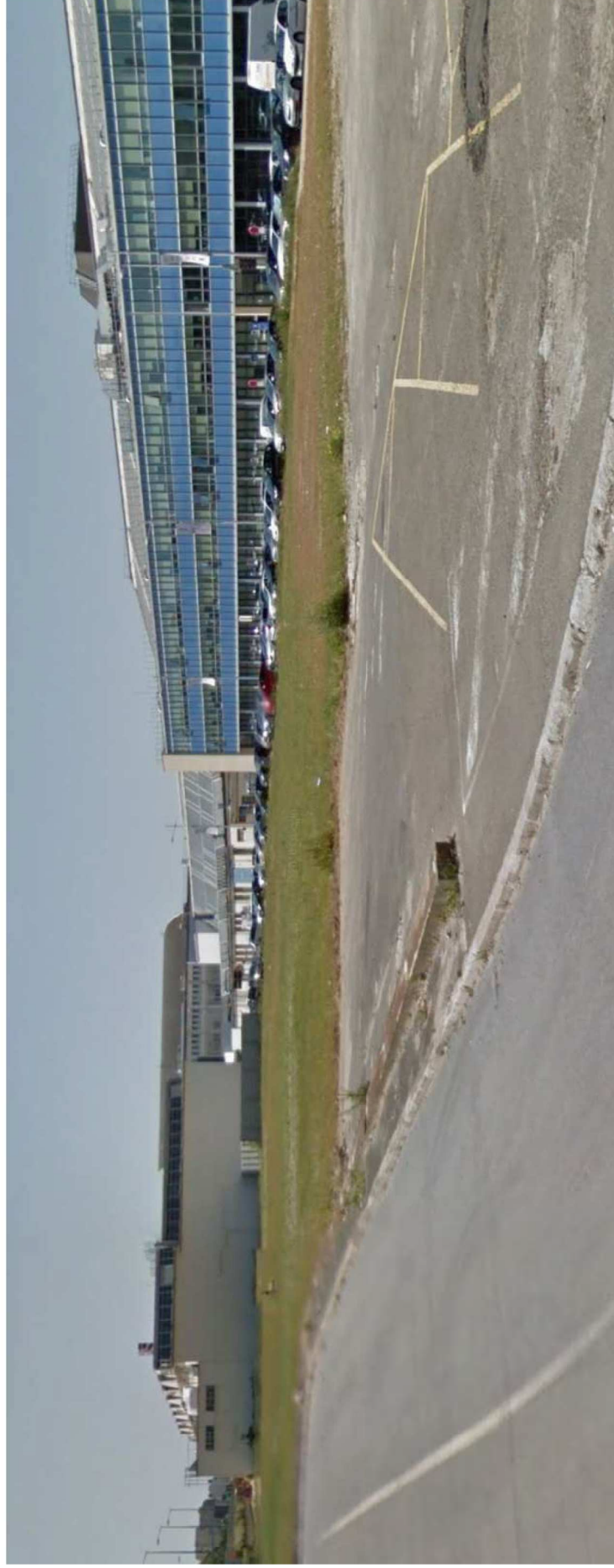
PROJET SCI HEKA LE BOURGET

PHOTO DU SITE ANGLE 2



PROJET SCI HEKA LE BOURGET

PHOTO DU SITE ANGLE 3



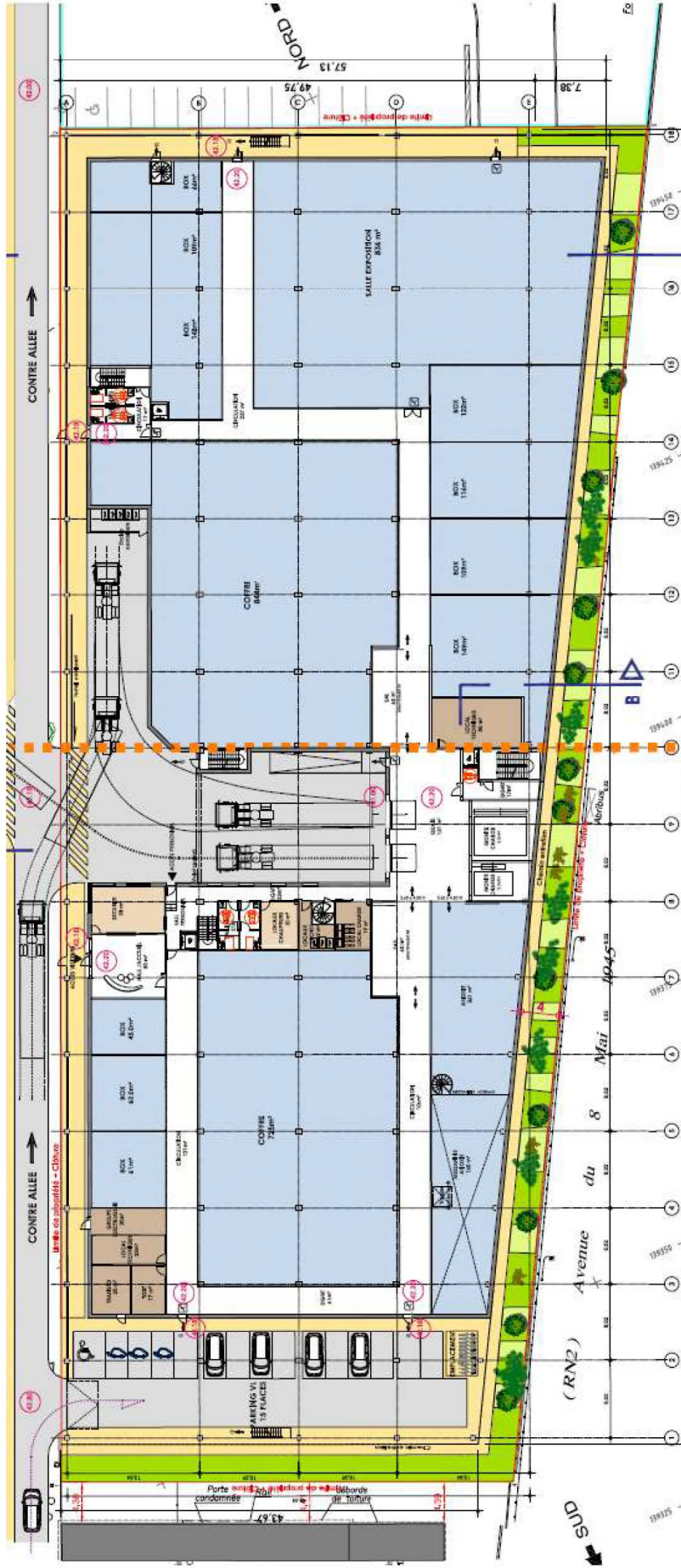
PROJET SCI HEKA LE BOURGET

PHOTO DU SITE ANGLE 4



PROJET SCI HEKA LE BOURGET

PLAN DU PROJET - RDC



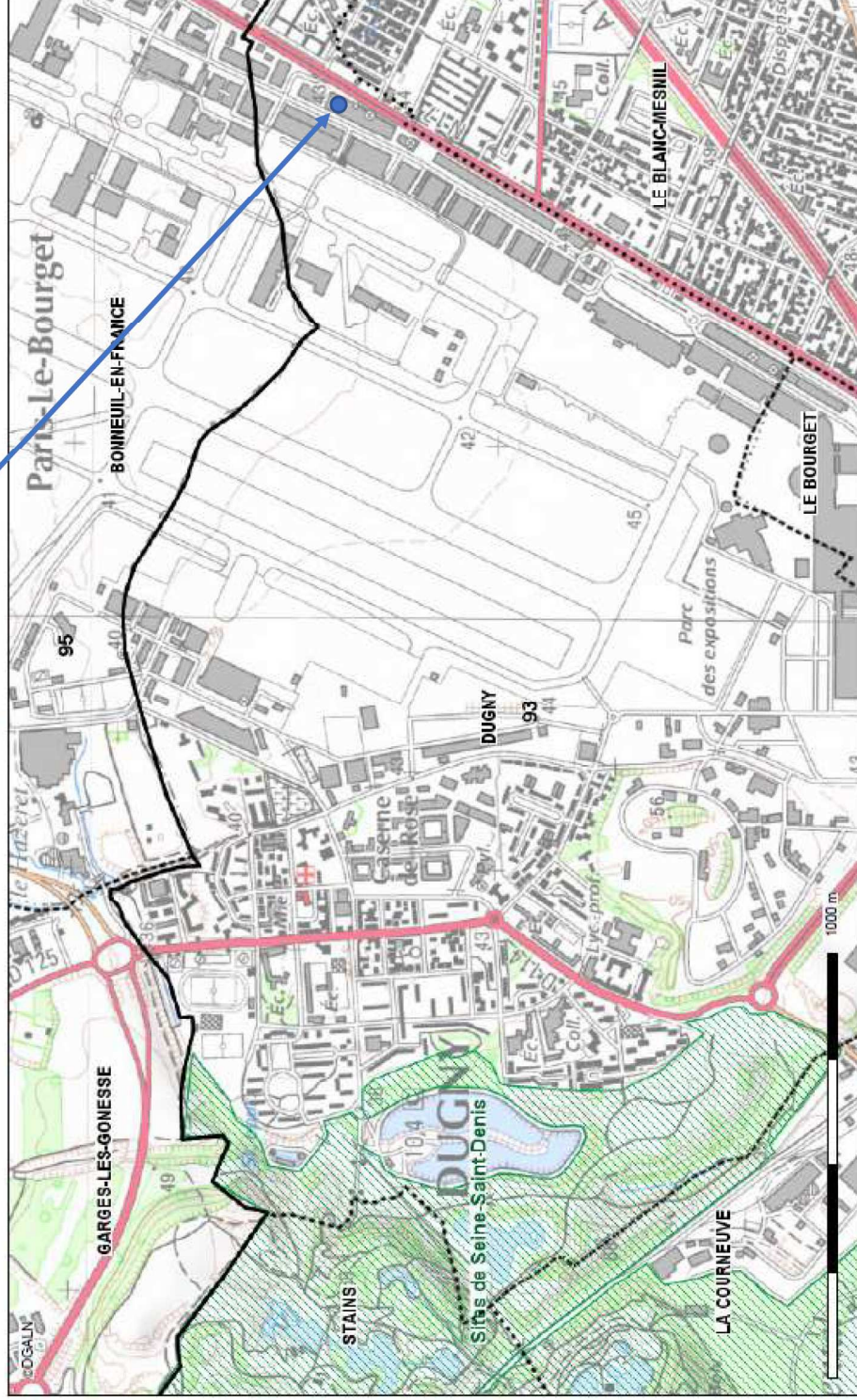
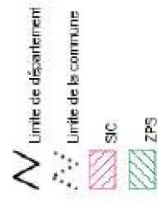
PROJET SCI HEKA LE BOURGET

SITUATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

Emplacement du site



Conception : DGALN
Date d'impression : 17-07-2017



Description :

Source : MNHN/IPN (données au 30 septembre 2016)

Réalisation : DGALN/SAGP/SDP/BCSI